

COMMUNE DE BAINS-SUR-OUST



APPEL A PROJETS

VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL

POUR LA CREATION D'ACTIVITÉ(S) ÉCONOMIQUE(S) : COMMERCE(S) / SERVICE(S)



DATE LIMITE DE RECEPTION
DES CANDIDATURES ET DES PROJETS :

LE LUNDI 20 MARS 2023 – 17h15

Janvier 2023

Sommaire

1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	3
Situation géographique	3
Situation démographique.....	4
Situation économique	4
Équipements.....	7
Vie associative et culturelle.....	8
Attrait touristique.....	8
2. OBJET DE L'APPEL à PROJETS.....	9
3. LE BÂTIMENT	9
Localisation du bâtiment	9
Descriptif du bâtiment.....	10
Photos du bâtiment.....	11
Visite du bâtiment	13
Prix de vente minimum	13
4. CONDITIONS DE LA VENTE.....	13
Objectif d'intérêt général	13
Clauses particulières.....	14
Garanties et réserves.....	14
Frais	14
Vente	14
5. MODALITÉS DE RÉPONSE DE L'APPEL A PROJETS.....	15
Organisation de la consultation.....	15
Contenu des offres	16
Remise des offres	17
Auditions.....	17
6. ANALYSE ET SELECTION DES CANDIDATS	17
Choix de l'acquéreur et de son projet	17
Analyse des offres.....	18
7. CONTACTS ET COORDONNÉES	18

1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Situation géographique

La commune de Bains-sur-Oust est située au Sud du Département d'Ille-et-Vilaine, à 7 kilomètres au Nord de Redon (sous-préfecture) dont elle est limitrophe.

Elle est desservie par deux principaux axes routiers : l'axe Redon / Rennes (D177 – 4 voies) et l'axe Redon / la Gacilly (D873). La commune dispose également d'un aérodrome dynamique.

La commune, qui s'étend sur une superficie de 44,63 km², est bordée à l'Ouest par la rivière de l'Oust et le site naturel de « L'Île aux Pies » qui marquent la limite avec le département du Morbihan.

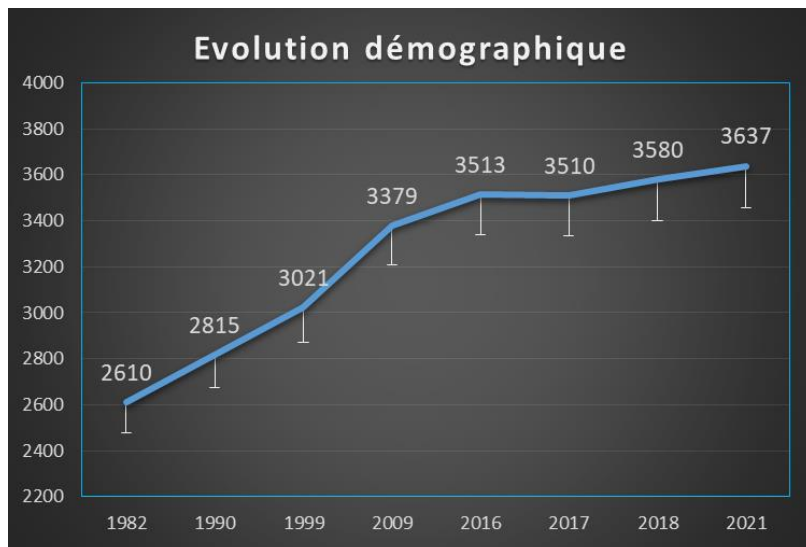


Bains-sur-Oust est membre de REDON Agglomération qui regroupe 31 communes situées sur 3 départements (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan) et sur 2 régions (Bretagne et Pays de la Loire).

Situation démographique

La commune de Bains-sur-Oust compte 3 662 habitants (Insee 2023). Elle connaît une croissance démographique régulière depuis les années 60, s'expliquant notamment par un solde naturel et un solde migratoire globalement positifs.

Entre 2009 et 2021, la population bainsoise a ainsi augmenté de plus de 7.5 %.



En 2021, la densité de population de la commune est de 81.5 habitants / km².

Ce chiffre est conforté par l'accueil d'une nouvelle population.

Le phénomène est lié à une urbanisation maîtrisée du territoire, avec un nombre régulier de permis de construire délivré pour l'habitat principal.

Dans le cadre de la révision du PLU, un objectif de 200 nouveaux logements sur la commune a été fixé pour les 10 prochaines années, soit 20 nouveaux permis de construire par an. Cette dynamique laisse présager une continuité dans la croissance démographique de la commune.

La population Bainsoise est relativement jeune.

La pyramide des âges présente, pour l'année 2018, les chiffres suivants :

- Les 0 – 29 ans 35 % de la population,
- Les 30 – 59 ans 40 %
- Les plus de 60 ans 25 %

Situation économique

En 2018, Bains-sur-Oust dispose de 993 emplois sur son territoire et son indice de concentration de l'emploi est de 98,3 emplois pour 100 actifs occupés. Ceux-ci sont essentiellement industriels (environ 50%) du fait notamment de la présence de grandes entreprises telles que Faurécia (équipement automobile) et SCM (équipement inox). Ce sont ensuite les secteurs du commerce, des transports et des services divers qui concentrent les emplois sur la commune (24%) ainsi que ceux de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (17%). Les emplois issus des secteurs de la construction et de l'agriculture ne représentent chacun qu'un peu plus de 3% et ont tendance à diminuer au fil des années.

Seuls 20% des bainsois travaillent sur Bains-sur-Oust. Les 80% restants vont en majeure partie travailler sur les communes voisines et tout particulièrement sur La Gacilly, Redon et Allaire où se trouvent de grandes entreprises employeuses (Yves Rocher, Bic, Françoise Saget ...).

Le territoire communal compte trois parcs d'activités : Tournebride, le Chêne du Moulin et la Croix Verte. Une extension de 10 hectares est actuellement en projet sur la zone de Tournebride.

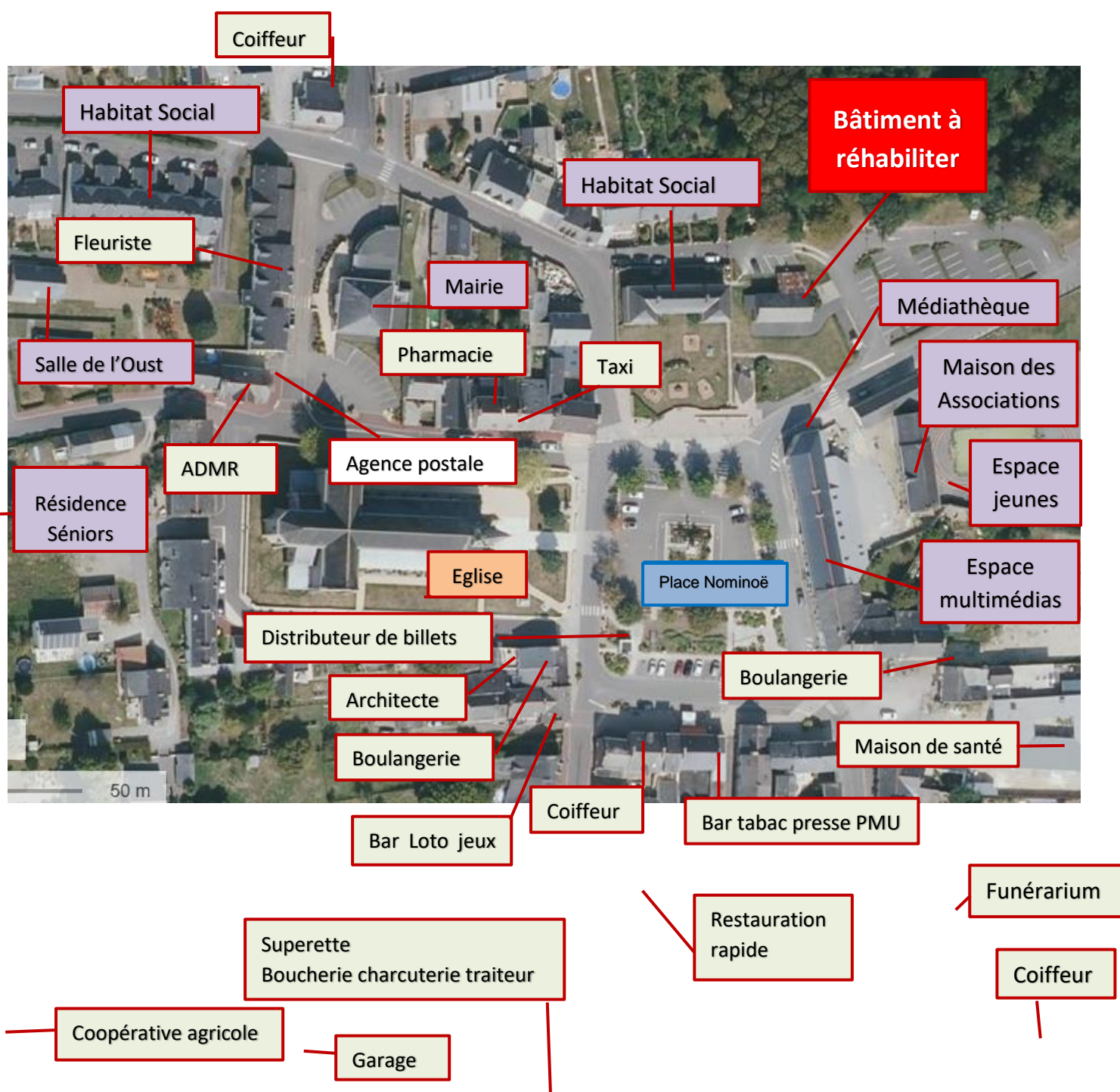
Un certain nombre d'artisans et d'indépendants sont également implantés sur la commune de Bains-sur-Oust et couvrent de nombreux domaines, tels que celui du bâtiment (électricité, plomberie, charpenterie, menuiserie, maçonnerie, ...) ou encore d'autres, plus spécifiques (taxi, architecture, communication, informatique...).

Avec une quinzaine de commerces représentant tous les secteurs d'activités, le centre bourg de Bains-sur-Oust présente une bonne densité et diversité commerciale. En alimentaire, 3 activités sont présentes : 1 supérette de 300 m² avec un rayon boucherie-charcuterie-traiteur et 2 boulangeries pâtisseries. De nouvelles activités commerciales continuent de s'implanter dans le bourg, témoignant de son dynamisme.

En complément, un marché alimentaire est organisé chaque semaine, renforçant l'attractivité en centre-bourg. Celui-ci se tient le jeudi soir de 16h30 à 19h30 et a pour objectif de promouvoir les produits locaux et biologiques.

Au niveau des professions libérales, on note la présence d'une maison de santé pluridisciplinaire qui regroupe deux médecins, un masseur-kinésithérapeute, un ostéopathe et trois infirmiers. Cette équipe est complétée par des professionnels de la réflexologie, de la sophrologie, des soins périnataux et diététicienne.

Centre Bourg de Bains-sur-Oust



Équipements

La commune de Bains-sur-Oust dispose d'un certain nombre d'équipements sur son territoire :

Équipements scolaires :

- L'école primaire publique « Les Colibris »
- L'école primaire privée « Saint-Joseph »
- Un restaurant scolaire

Équipements petite enfance et jeunesse :

- Une garderie
- Un lieu d'accueil pour la petite enfance animé par l'association Tout chat tout
- Un centre de loisirs
- Une micro-crèche (privée)

Salles polyvalentes et équipements culturels :

- Une salle polyvalente
- Une structure annexe polyvalente « Les Halles du Lavoir » de 700 m² pour les manifestations de grande envergure
- La salle de l'Oust (salle associative)
- Une maison des associations qui héberge « l'espace jeunes »
- Une médiathèque + espace multimédia + un bureau partagé

Équipements sportifs et de loisir :

- Une salle de sport, aménageable en salle de spectacle (1 000 personnes avec scène)
- Un mur d'escalade en salle (en complément du site naturel de l'Île aux Pies)
- Espace de baignade à l'Île aux Pies
- 3 terrains de football
- Un terrain de tennis
- Des vestiaires tribunes
- Un espace multisport « City Park » avec piste d'athlétisme, modules de skate et pumtrack

Équipements relatifs à la mobilité :

- Deux aires de covoiturage
- Une borne de recharge pour véhicules électriques située en centre-bourg

Équipements liés à la santé :

- Maison de santé pluridisciplinaire
- pharmacie

Équipements Séniors :

- Résidence de la Piclais (gérée par Aiguillon Construction)
- Résidence « Ages et Vie », en projet.

Vie associative et culturelle

La commune présente une vie associative riche d'une soixantaine d'associations couvrant de nombreux champs d'intérêts et d'activités tels que les sports, loisirs, culture, patrimoine, humanitaire...

De nombreuses animations sont organisées chaque année.

Attrait touristique

La commune de Bains-sur-Oust dispose d'un site naturel de renom : « L'île aux Pies ».

Cet espace, situé au bord de l'Oust, dispose d'une vue panoramique sur la rivière, le hallage et les marais. Le site, protégé depuis 1981 et Espace Naturel Sensible du Département d'Ille-et-Vilaine, s'étend sur près de 465 hectares répartis sur les communes de Bains-sur-Oust (44), Glénac (56) et Saint-Vincent-sur-Oust (56). L'île aux Pies est également site classé remarquable de Bretagne intérieure.

L'Oust, affluent de la Vilaine, a creusé ici son lit dans un pli anticlinal constitué de grès ou de granit. Ce phénomène, appelé cluse, est à l'origine des falaises culminant à plus de 50 mètres d'altitude et tombant à pic dans l'Oust.

Il s'agit donc d'un site privilégié pour les adeptes de sports de pleine nature. L'escalade, le canoë-kayak et le paddle sont des activités très pratiquées. La vallée attire également de nombreux passionnés de pêche.



Vue sur la vallée de l'Oust et sur l'île aux Pies



Pratique de l'escalade sur les bords de l'Oust



Le camping municipal « Le Plein air Bainsois » (dont la gestion a été confiée à un privé) jouxte le site de l'île aux Pies.

Il bénéficie d'un cadre arboré permettant d'être au calme.

Le camping compte 50 emplacements avec des hébergements insolites.

Il accueille régulièrement une population intéressée par les activités sportives qui peuvent être pratiquées à proximité.

2. OBJET DE L'APPEL à PROJETS

Le bien faisant l'objet de la présente vente relève du domaine privé communal. Aucune procédure de déclassement n'est nécessaire dans le cadre de la cession du bien en cause.

Le bien appartient en pleine propriété à la commune de BAINS-SUR-OUST. Il est libre de toute location. Usage actuel du bâtiment : stockage de matériels.

Il ne présente, à ce jour, aucun intérêt pour un projet ou un équipement communal.

La commune de Bains-sur-Oust organise une vente amiable de l'assiette foncière du bâtiment appelé « annexe Nominoë », vendu en l'état, sans le terrain autour qui restera propriété de la commune. La commune de BAINS-SUR-OUST soumet volontairement ce bien à un appel à projets. Selon les projets présentés, la Commune pourra éventuellement étudier un autre découpage parcellaire ou une mise à disposition ou servitude.

La Commune de BAINS-SUR-OUST souhaite insuffler une nouvelle dynamique économique en son centre-bourg, en vue de développer :

- soit une ou des activités commerciales,
- soit une activité commerciale et une activité de service.

Dans ce cadre, la Commune est disposée à vendre ledit bâtiment en pierre, idéalement situé en cœur de bourg, afin de le valoriser dans son environnement.

Le présent appel à projets a un double objectif :

- Identifier les opérateurs économiques et sélectionner un ou des porteurs de projet(s) susceptibles d'être intéressés par l'acquisition dudit bâtiment, et d'y faire réaliser les travaux en adéquation avec la ou les activités professionnelles qu'ils auront prévu en ce lieu ;
- Déterminer les conditions de la cession.

Le ou les porteurs de projets retenus supporteront seuls la totalité des frais inhérents à l'ensemble des étapes de l'acquisition, la réhabilitation, la rénovation voire l'extension du bâtiment et à l'exploitation de leur(s) activité(s), conformément aux engagements qu'ils auront pris dans les propositions présentées dans le cadre de cet appel à projets.

3. LE BÂTIMENT

Localisation du bâtiment

Le bien vendu est à prendre dans la parcelle cadastrée sous la référence suivante :

- Référence cadastrale : Section MN n°48
- Adresse : Impasse de la Tourelle
- Localisation : Place Nominoë

Contenance totale de la parcelle sur laquelle est situé le bien à vendre : 1 426m².

Une emprise sera définie.

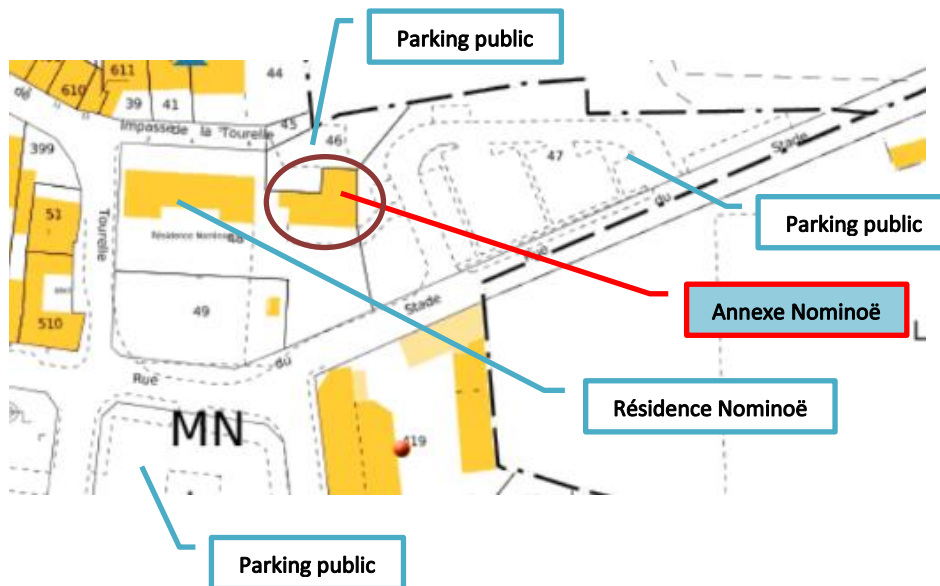
Dimensions du bâtiment (surface au sol – murs compris)

- Bâti principal 7.00 m x 14.7 m = 102.90 m²
- Appentis Nord (arrière du bâtiment principal) 5.60 m x 7.60 m = 42.56 m²
- Appentis Ouest (coté du bâtiment principal) 2.24 m x 3.60 m = 8.06 m²

Total approximatif => 150 m²

Le bâtiment constitue une annexe de la Résidence Nominoë, ancien presbytère réhabilité en logements sociaux.

Le bâtiment fait face à la place centrale, dite Place Nominoë, et fera l'objet d'un découpage de la parcelle cadastrée MN 48 (où est implantée la Résidence Nominoë).



Descriptif du bâtiment

DIAGNOSTIC réalisé par l'architecte conseil du Département, en 2015.

Il s'agit d'un bâtiment de type dépendance agricole typiquement local. Les murs sont construits en moellons, les linteaux des ouvertures sont en bois, la charpente est constituée de ferme et de panne, sa couverture, à deux versants est en ardoises fibrociment (amiante) en pose losangée. Il y a un appentis sur la façade Nord, indépendant du bâtiment et dont la couverture est en prolongement, en tôles. Un 2^{ème} appentis existe en façade Ouest (de petite surface), également indépendant du bâti principal, avec une couverture en ardoise.

Le plancher intérieur se compose de poutre maitresse localisée à l'axe des fermes de charpente, et de solives bois, puis plancher bois.

La hauteur des murs dans la partie comble laisse apparaître un volume suffisamment conséquent pour y envisager un aménagement.

Photos du bâtiment

Façade Sud – côté Place Nominoë



Façade Ouest – côté Résidence Nominoë



Façade Est – côté parking Rue du Stade



Façade Nord – côté Impasse de la Tourelle et son parking



Intérieur du bâti



Visite du bâtiment

Il est fortement conseillé aux porteurs de projets de visiter le bâtiment à acquérir et à réhabiliter, afin d'évaluer en parfaite connaissance de cause, la nature et l'ampleur des travaux à réaliser, en vue d'y créer des activités professionnelles.

Ces visites se feront uniquement sur rendez-vous. Pour ce faire, bien vouloir prendre contact avec Monsieur Didier LE STUNFF, Adjoint au Maire, Tél. 06.59.52.66.38.

Le candidat est invité, à ses frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder par ses conseils aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif, juridique, qu'il juge opportun pour faire une offre d'acquisition.

En conséquence, le candidat reconnaît et accepte qu'en soumettant une offre, il a obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve.

Les diagnostics obligatoires relatifs au bâti seront réalisés par la commune de Bains-sur-Oust dans le cadre de la conclusion de la vente. Les diagnostics amiante et plomb ont été réalisés et peuvent être mis à disposition.

Prix de vente minimum

En tant que bâtiment communal, celui-ci a fait l'objet d'une évaluation du service des Domaines. Le bien a été estimé à 53 000 €.

Le candidat proposera un prix d'acquisition net vendeur qui ne pourra être inférieur à cette somme.

Le candidat retenu acquittera au moment de la signature de l'acte authentique, toutes taxes et tous frais notariés et de publicité foncière inhérents à la vente.

4. CONDITIONS DE LA VENTE

Objectif d'intérêt général

La vente du bâtiment ne sera consentie que dans le cadre de l'intérêt général, pour le développement économique de la Commune, dans le but de créer

- soit une ou des activités commerciales,
- soit une activité commerciale et une activité de service.

L'activité est essentielle et déterminante.

Si le projet professionnel ne pouvait aboutir dans un délai de 3 ans maxi (travaux compris et début d'exploitation de l'activité) suivant la date de signature du compromis de vente, celle-ci sera annulée de plein droit. Une clause suspensive sera rédigée en ce sens.

Il appartient au candidat de s'assurer de la faisabilité de son projet au regard de la réglementation d'urbanisme applicable. Il est précisé que l'approbation de la révision du PLU devrait intervenir en début d'année 2023.

Les locaux et installations devront répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité imposées par la réglementation en vigueur, et respecter les droits des tiers.

Le ou les porteurs de projet s'engagent également à respecter les obligations sanitaires et salariales liées à l'exploitation de leur(s) activité(s) professionnelle(s), notamment par rapport au code du travail.

Clauses particulières

Le bâtiment devra être réhabilité

- soit pour une ou des activités commerciales,
- soit pour une activité commerciale et une activité de service.

avec la possibilité de créer du logement uniquement à l'étage (usage mixte). Le devenir de ce bâtiment doit permettre une animation commerciale de centre-bourg et peut être scindé en 2 activités. Seront privilégiés, si possible, les activités nouvelles.

Points à respecter :

- ⇒ architecture et préservation de l'aspect extérieur, avec des pierres, même en cas d'extension,
- ⇒ priorité à la Commune, en cas de revente.

Concernant ce dernier point, un pacte de préférence sera mis en œuvre au profit de la Commune de BAINS-SUR-OUST (assimilé à un droit de préemption), lui conférant la priorité en cas de revente du bâtiment. Le propriétaire du bien s'engage à le proposer en priorité à la Commune dès lors qu'il décidera de le vendre. La durée du pacte de préférence est fixée à 10 ans.

Garanties et réserves

Le candidat s'engage, du fait de son offre, à n'élever, s'il devient attributaire, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité de l'immeuble vendu. A ce titre, il s'oblige à prendre les locaux tels qu'en l'état actuel, et ne sollicitera, de la part de la commune de BAINS-SUR-OUST, aucun travaux d'aménagement préalable.

Frais

L'ensemble des frais de droits et émoluments relatifs à l'acte de vente, notamment les charges liées au financement de l'acquisition, ainsi que les frais de publicité se rapportant à la vente, seront à la charge exclusive de l'acquéreur retenu, en sus du prix de vente.

Le candidat fera son affaire personnelle des honoraires de conseils qu'il aura pu consulter dans le cadre de la réalisation de son offre. Il ne pourra en aucun cas solliciter une quelconque indemnisation à ce titre en cas de rejet de son offre ou d'abandon de la procédure par la commune de BAINS-SUR-OUST.

Vente

Le candidat accepte que le notaire rédacteur du compromis de vente et de l'acte de vente soit le notaire choisi par la commune de BAINS-SUR-OUST. Il est rappelé que les frais notariés incombent à l'acquéreur.

5. MODALITÉS DE RÉPONSE DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets est fondé sur le présent cahier des charges qui donne des informations juridiques, administratives et techniques en possession de la Commune de BAINS-SUR-OUST. Les candidats sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou à faire procéder à toutes vérifications ou audits de nature technique, administrative ou juridique. Ils ne pourront mettre en cause la responsabilité de la Commune de BAINS-SUR-OUST en raison d'éventuelles insuffisances ou inexactitudes du dossier de consultation.

Organisation de la consultation

➤ Organisateur :

Commune de BAINS-SUR-OUST

2, Place de la Mairie

35600 BAINS-SUR-OUST

☎ 02.99.91.70.87

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

Le samedi matin : de 9h à 12h

Fermé le mercredi matin

➤ Procédure : appel à projets

➤ Calendrier prévisionnel :

1. Lancement de l'appel à projets : **Lundi 16 janvier 2023**.
2. Date limite de réception des candidatures et des projets : **lundi 20 mars 2023 à 17h15**.
3. Analyse et sélection de 3 candidats maximum : **mercredi 29 mars 2023**
4. **Audition** des 3 candidats retenus : **Mardi 04 avril 2023, à partir de 18h**
5. Validation définitive du choix du candidat par le Conseil Municipal de BAINS-SUR-OUST et autorisation de signature de l'avant-contrat et de l'acte de vente : **Jeudi 27 avril 2023**

➤ Confidentialité :

Les candidats s'interdisent, pour quelque raison que ce soit, de mettre en cause la responsabilité de la Commune de BAINS-SUR-OUST.

Il est ici précisé que le simple fait de participer aux visites vaut accord de confidentialité.

Les candidats renoncent de même à tous droits et actions pouvant résulter de faits antérieurs à leur participation à cette consultation.

En ayant accès aux présentes, le destinataire accepte et reconnaît que toutes les informations qui y sont contenues sont confidentielles et que toute communication ou reproduction (partielle ou totale) des présentes ou des informations communiquées par la Commune de BAINS-SUR-OUST est interdite sans le consentement de celle-ci ; étant entendu que le destinataire pourra, pour les besoins de son analyse, porter son contenu à la connaissance de ses collaborateurs, mandataires, représentants et partenaires, qui seront également soumis à la clause de confidentialité.

Contenu des offres

La consultation est ouverte à toute personne physique ou morale présentant les garanties de solvabilité requises. Les candidats doivent présenter une offre ferme et définitive d'acquiescer le bien dans sa totalité. Cette offre doit permettre d'apprécier la solidité du dossier, les références et les motivations. Dans le cadre d'un groupement, les candidats devront préciser les participations de chacun à la réalisation de l'opération projetée.

⇒ **Le candidat doit accepter expressément les termes du présent cahier des charges**, qu'il devra signer avec la mention « lu et approuvé », la date et paraphe sur chaque page.

Les porteurs de projet devront également transmettre les documents permettant :

➤ [d'identifier les acteurs du projet](#) :

Il s'agit de préciser à minima **l'identité et la forme juridique**, existante ou à créer, en détaillant la forme sociale, la composition et l'importance du capital, le nombre d'associés, le nombre d'actionnaires, et les partenariats envisagés.

Le dossier de candidature devra comporter pour les personnes physiques :

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- toutes informations utiles sur la formation du ou des candidats et la profession actuelle.

Le dossier de candidature devra comporter pour les personnes morales :

- un extrait K bis ;
- une copie des derniers statuts déposés ;
- une note descriptive de l'entreprise (dirigeants, activités, chiffre d'affaires, résultats des trois derniers exercices).

De plus, le(s) candidat(s) devra fournir, s'il y a lieu, un exposé **des références et expériences dans des projets similaires** à celui du présent appel à projets (portage et gestion).

➤ [d'apprécier le projet](#) :

1) Une présentation du projet :

Le candidat décrira impérativement son projet au moyen d'un dossier de présentation. Cette note détaillera et précisera :

- l'affectation du bien et/ou l'usage envisagé ;
- le délai de mise en œuvre (en mois) ;
- la nature, le coût estimatif des travaux envisagés ;
- le plan de financement global de l'opération ;
- les modalités de financement de l'opération et les justifications utiles à démontrer la capacité financière du candidat et du projet présenté.

Ainsi que :

- ⇒ les motivations pour le projet
- ⇒ les principes de fonctionnement (horaires d'ouvertures, nombre de personnels, fonctions et diplômes, tarifs envisagés, etc...),
- ⇒ la capacité d'accueil (selon le type d'activité),
- ⇒ la stratégie d'investissement (acquisition + travaux) et de gestion
- ⇒ les prévisionnels financiers (sur 3 ans)

2) Une représentation graphique du projet :

A minima, une esquisse sommaire, avec si possible une notice relative au volet architectural permettant d'apprécier globalement la qualité du projet et son intégration dans l'environnement.

Y joindre, sous forme simplifiée (tel un schéma fonctionnel, par exemple) la répartition des espaces avec un descriptif succinct d'aménagement des équipements (pertinence par rapport à l'activité et l'accueil du public).

Remise des offres

La transmission des offres doit être effectuée sous plis cacheté et devra porter les mentions « Ne pas ouvrir – Offre d'acquisition pour l'annexe Nominoë » pour être remise

- ⇒ soit par voie postale, par lettre recommandée avec accusé de réception,
- ⇒ soit directement contre récépissé à « Mairie – 35600 Bains-sur-Oust ».

La date limite de réception des offres est fixé au **lundi 20 mars 2023 à 17h15**.

Les plis qui parviendraient après la date et l'heure fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Auditions

Comme indiqué plus haut, l'analyse des projets permettra de retenir 3 candidats maximum, qui seront auditionnés, en entretien individuel.

Les auditions des 3 candidats retenus se dérouleront en Mairie de BAINS-SUR-OUST le **mardi 04 avril 2023, à partir de 18h**.

Les candidats, s'ils le souhaitent, pourront présenter des documents en vidéo-projection.

6. ANALYSE ET SELECTION DES CANDIDATS

Choix de l'acquéreur et de son projet

La Commune de BAINS-SUR-OUST choisit librement le ou les acquéreurs et leur projet, en fonction des offres reçues, et au vu notamment :

- ⇒ du respect des éléments figurant dans le présent cahier des charges,
- ⇒ des garanties financières proposées,
- ⇒ des qualités architecturales et d'insertion environnementale du projet

Analyse des offres

L'évaluation des candidats et de leur projet se fera selon les critères suivants :

CRITERES	POINTS / 100
Capacités, expérience et références du candidat	20
Qualité, pertinence et viabilité du projet présenté ainsi que son financement	50
Qualités architecturales et d'insertion environnementale du projet	10
Prix proposé	10
Délais de réalisation du projet présenté (en mois)	10

La notation et le classement des porteurs de projet permettront de désigner les 3 candidats (maximum) admis aux auditions.

Suite aux auditions, la commission se positionnera sur le choix du candidat et du projet retenus.

A l'issue du processus, et au vu de l'avis de la commission, le conseil municipal de BAINS-SUR-OUST retiendra le(s) porteur(s) de projet. Le choix fera l'objet d'une délibération adoptant le(s) projet(s) et la vente du bâtiment communal.

7. CONTACTS ET COORDONNÉES

Renseignements administratifs auprès de Madame BELLINE Florence, Directrice Générale des services de la mairie

☎ 02.99.91.67.06. @ dgs@bainssuroust.fr

Renseignements techniques auprès de Monsieur Gaëtan GEFFRAY, Responsable adjoint des services techniques

☎ 06.80.68.92.10. @ servicestechniques@bainssuroust.fr